

Date de convocation : 31 mai 2023  
Nombre de membres : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2023

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud BREUIL, Maire.

**Élus présents** : Éric AUPY, Arnaud BREUIL, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Martial GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN.

**Élus absents** : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC.

**Élus absents et représentés** : Murielle GUYARD procuration donnée à Martial GUYARD ; Quentin VERNIERS procuration donnée à Arnaud BREUIL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

### 1. **Nomination du secrétaire de séance**

Est désignée secrétaire de séance par Monsieur le Maire, Christine GOURIELLEC.

### 2. **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 mars 2023.**

Vote pour : 10 – Abstention : 2. Le compte-rendu de la réunion est **approuvé**.

### 3. **DÉLIBÉRATION : modification des statuts du SIRP**

Monsieur le Maire a été saisi par courrier du 16 mars 2023 par le Président du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) de Senantes, Saint Lucien, Coulombs, Lormaye concernant la modification des statuts du Syndicat. Ces modifications portent sur l'article 2 point 2, relatif à l'organisation et la gestion des services périscolaires, et l'article 6, relatif à la trésorerie de rattachement concernant les dépenses prévues à l'article 2. Les autres articles restent inchangés.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-20 du CGCT, le Conseil municipal doit donc se prononcer dans un délai de trois mois à réception de la présente saisine sur les modifications statutaires proposées et entérinées par le Comité syndical du SIRP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité les modifications proposées aux statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) de Senantes, Saint Lucien, Coulombs, Lormaye.**

### 4 **DÉLIBÉRATION : mise en place d'un système de sauvegarde informatique pour la Commune**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil un projet visant à déléguer les données informatiques de la Mairie via un pacte de sécurité confié à une société extérieure. Ce pacte inclue la protection du photocopieur à l'ordinateur de la Mairie. Dans cet objectif, Monsieur le Maire a rencontré la société DOCULAB qui gère déjà les abonnements et la maintenance du matériel informatique et copie de la Mairie.

Les échanges en séance ont permis de constater que, actuellement, l'ordinateur de la Mairie ne disposait pas d'antivirus.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, suggère de sursoir au vote** concernant l'achat, auprès d'une société de service extérieure, d'un système de sauvegarde informatique pour la Commune. Le Conseil propose, dans l'immédiat, de sécuriser l'ordinateur de la Commune par l'installation d'un Antivirus adapté.

#### **5. DELIBERATION : travaux pour la mise en place d'une minuterie à l'extérieur de la Mairie**

Jean-Claude LOZACH présente le projet de mise en place d'un éclairage placé au-dessus de la porte d'entrée de la salle communale et accessible par un interrupteur minuterie placé à l'extérieur. La lumière restera allumée pendant un temps prédéfini (15minutes). Le montant des travaux s'élève à 200 euros TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité la mise en place d'une minuterie à l'extérieur de la Mairie**

#### **6. Point d'INFORMATION sur l'action sociale communale**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente mandature, comme la Loi NOTRE le permettait, le Conseil municipal avait voté la suppression du Centre Communal d'action sociale. C'est donc la commune qui exerce directement la compétence sociale. Le budget alloué à cette compétence concerne principalement le repas des anciens et les colis de Noël, ainsi que le budget pour les cadeaux des enfants.

Actuellement, les demandes individuelles de soutien qui sont adressées à la Mairie sont renvoyées vers les services sociaux du Département et pour l'aide à l'instruction des dossiers vers la maison France Services de Nogent-le-Roi.

Monsieur le Maire précise qu'il a été démarché par une assistante sociale indépendante ayant une expérience en entreprise. Cette professionnelle de l'action sociale de proximité pourrait traiter les dossiers de la Commune.

Deux propositions sont à étudier :

- créer une commission d'action sociale au sein du Conseil municipal ;
- et conjointement faire appel, à intervalles réguliers, à un(e) professionnel(le) (assistant(e) social(e) de proximité.

Il est proposé de réfléchir à ces deux options et de décider lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

#### **7. Point sur les travaux de la commune**

- Rue de la Mare (Chenicourt) : les travaux à réaliser ont été intégrés au Marché public d'Eure-et-Loir Ingénierie (opération en cours). Le marché sera passé durant l'été.
- Travaux de l'église (statuettes et retable à restaurer) : les restaurateurs proposent d'intervenir début 2024. Concernant le triptyque ; les travaux pourront débuter fin 2023.
- Dalle funéraire : selon l'évolution de la courbe des relevés opérés tous les deux mois par

Gérard Coueille, le dessalement de la pierre pourrait être envisagé fin 2024 – début 2025.

- Isolation de la Mairie : intervention de l'entreprise SOLIS est prévue début 2024.
- Toiture de la Chapelle ; intervention de l'entreprise BERCHER fin 2023.
- Intervention sur la bouche d'engouffrement située rue du Plat d'Etain (Dancourt) : programmation d'un curage du tuyau probablement endommagé lors des travaux du rond-point.
- Conséquence de la déviation sur les routes de la commune et réfections.  
Le 16 mai 2023, Madame Caroline DOLLEANS, responsable de l'Agence départementale Ingénierie et Infrastructures au Conseil départemental de l'Eure et Loir, est venue évaluer les dommages occasionnés sur les routes de la commune lors de la déviation liée aux travaux sur la D983. Le Département engagera les réparations des routes sur l'axe de coulombs (Bois midi) jusqu'à Senantes, en passant par le chemin de Paris, rue des Druides, puis le Coudray par la butte du Rossignol.
- Toiture du local du cimetière : le devis de travaux de l'entreprise MENAGER a été signé. La commune reste dans l'attente de l'intervention de la société Chartres Amiante.

Il est rappelé que les notifications des marchés doivent être formalisées par un courrier signé par Monsieur le Maire et envoyé aux entreprises qui ont été choisies après délibérations du Conseil municipal.

#### **8. Achat d'un lave-vaisselle pour la salle des Fêtes**

Un dommage ayant été causé sur la pompe du lave-vaisselle de la salle des Fêtes, celui-ci n'est plus en état de fonctionnement et non réparable. Il est envisagé son remplacement. Les recherches d'un matériel adapté à son utilisation sont en cours. Cindy BERCHER suggère de contacter la société BERNARD à Chartres qui fournit le Conseil départemental et dont les tarifs sont compétitifs. Cela permettra de faire un comparatif.

#### **9. DELIBERATION : subventions aux associations**

Il est proposé de délibérer sur les demandes déjà reçues, à savoir : la bibliothèque de Coulombs ; Nogent Internet ; SDIS Faverolles ; Association française des sclérosés en plaques (AFSEP) ; Fondation du Patrimoine ; Prieuré Saint-Thomas ; Yoga Nogentais ; Senantes Culture Loisirs Nature ; Senantes en Fêtes ; Jumelage ; Coopérative de l'école du SIRP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention à :

- La bibliothèque de Coulombs : 100 euros
- Nogentnet : 60 euros
- SDIS Faverolles : 50 euros
- Senantes Culture Loisirs Nature : 100 euros + la mise à disposition d'une armoire fermée + l'impression de trois brochures.
- Senantes en Fêtes : 350 euros
- Jumelage : 354 euros
- Coopérative de l'école : 5 euros par enfants (10 à l'école Maternelle, soit 50 euros et 31 à l'école Primaire, 465 euros), soit un total de 515 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder de subvention à :

- L'association française des sclérosés en plaques (AFSEP) ;
- La Fondation du Patrimoine ;
- Le Prieuré Saint-Thomas ;
- Yoga Nogentais.

## 10. Questions diverses

- **modification des délégués titulaires et suppléants au Syndicat des Eaux de Ruffin**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit monsieur Philippe CAROFF, second titulaire et Monsieur Quentin VERNIERS suppléant. Monsieur Jean-Claude LOZACH est maintenu premier délégué titulaire.

- Chute d'une grosse branche du **saule pleureur** situé à l'entrée du parking de la Mairie : coût de l'intervention (coupe + enlèvement) : 360 euros
- **Remerciements au Lieutenant Cédric ROBERGE, chef du SDIS de Nogent-le-Roi**, venu aider au pompage de l'eau lors de l'obturation de la bouche d'engouffrement située rue du Plat d'Étain (Dancourt).
- **Arrêt de travail de l'employé communal** pour une durée de deux à trois mois. Monsieur le Maire a saisi en urgence les services de l'Action Emploi pour trouver un remplacement. Une personne est venue une journée, une seconde est venue une semaine. Aucune autre candidature n'a été proposée à ce jour. Il pourrait être envisagé de faire appel à une entreprise pour les travaux urgents.
- **Il est proposé le recrutement d'un emploi saisonnier** pour le mois de juin et juillet (aide à l'entretien des locaux de la Mairie et des espaces verts).
- Alexandra PERRIN évoque l'éventuelle **fermeture d'une classe en maternelle** (réduisant l'école à deux classes au lieu de trois actuellement). Une pétition a été lancée par des parents d'élèves. L'envoi d'un courrier au rectorat de l'Académie, co-signé par les quatre maires concernés, est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.